Association de Défense de la Qualité de la Vie et de l'Environnement à Baillargues 19, Les Bosquets

19, Les Bosquets 34670BAILLARGUES

E-mail: baillarguesenvir@aol.com

COMMISSION PARTICULIERE DE DEBAT PUBLIC Politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Réunion d'ouverture du 27 mars 2006

(Salle du conclave au Palais des Papes d'Avignon)

En présence des Ministres, Madame Nelly Olin et Monsieur Dominique Perben Contribution de l'ADQVEB

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Vous avez souhaité que le Gouvernement puisse être éclairé par le débat public sur la politique des transports sur la vallée du Rhône et l'arc languedocien. L'Association de Défense de la Qualité de la Vie et de l'Environnement à Baillargues (ADQVEB), que je représente ici, a été invitée à participer à cette réflexion. Permettez moi d'abord d'adresser à monsieur le Président de la Commission Particulière, les remerciements de nos membres. Nous voulons être dans ce débat qui s'ouvre, des acteurs citoyens. Notre association regroupe des usagers mais aussi des riverains particulièrement concernés

- par les infrastructures existantes (ligne de chemin de fer au Sud de la commune, RN113 au centre, autoroute A9 au Nord, survol des avions de l'aéroport de Montpellier)
- par les infrastructures en projet (LGV au Sud, dédoublement de l'A9 avec échangeur et péage au Nord)

Monsieur le Ministre, vos services ont prévu de dédoubler l'autoroute A9 au droit de Montpellier, sur une vingtaine de kilomètres, de Baillargues à l'Est jusqu'à Saint-Jean de Védas à l'Ouest.

Manifestement, les responsables du projet se sont contentés, face à la saturation du réseau et des risques qu'elle génère, d'augmenter la capacité de l'A9.

Ainsi, le projet de dédoublement, tel qu'il est proposé, se caractérise par:

- L'inadéquation de l'ampleur des aménagements eu égard à l'échelle des problèmes à traiter (nous attendons un véritable programme d'aménagement inter-agglomérations),
- L'insuffisance d'intégration des enjeux environnementaux et de développement durable,
- Une approche centrée sur le mode routier alors qu'un consensus se dégage sur la nécessité d'une politique multimodale plus ambitieuse et cohérente à échelle infra-régionale,
- Une forte insuffisance d'intégration du paramètre santé publique, les effets induits sur des zones urbanisées actuelles ou futures (nuisances sonores, pollutions de l'air) étant sousestimés.

Ce constat établi, l'ADQVEB a mené, une réflexion conduisant à l'élaboration d'une proposition, transmise au maître d'ouvrage du projet, la DDE de l'Hérault. Notre association, comme beaucoup d'autres structures représentatives, s'est heurtée à une fin de non recevoir.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 26 septembre au 9 décembre 2005, a connu une très forte mobilisation des populations riveraines. Nombreux sont ceux qui sont venus dans les mairies exprimer sur les registres d'enquête leur opposition au projet et leur refus des nuisances que le dédoublement de l'A9, dans son actuelle configuration, occasionnera inévitablement. Manifestement, le projet de vos services déconcentrés est rejeté avec force.

A l'évidence, l'augmentation prévisible du coût des ressources pétrolières et la nécessaire limitation des pollutions atmosphériques ne peuvent que conduire à la maîtrise des transports routiers. Mais cela ne sera possible que si l'on développe, entre autres, des modes de transports alternatifs, de nature variable selon la région, le profil socio-économique et l'échelle d'approche des processus de régulation (fluvial, ferroviaire, maritime). L'ouverture du présent débat indique que l'Etat a la volonté d'orienter, à la lumière des réponses qui seront données, les projets, plans et programmes dans le domaine des transports. Il y a lieu de penser que de ce débat public sortira, en quelque sorte une grille d'évaluation, qui permettra à la France de répondre avec intelligence et ambition, à ses engagements internationaux, relatifs à l'évaluation environnementale.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

- A la fin de l'année 2006, l'Etat arrêtera les grandes orientations de sa politique des transports sur la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Ne serait-il pas souhaitable, dans un souci de cohérence globale et afin de prendre en compte les nouvelles orientations, de suspendre les procédures de déclaration d'utilité publique, pour les projets d'ampleur significative dont le périmètre n'est pas arrêté à ce jour? Je fais allusion, en particulier, au projet de dédoublement de l'autoroute A9, dont le coût dépasse d'ores et déjà 300 millions d'euros.
- Est-il envisageable qu'à la lumière des conclusions de la CNDP et des décisions de l'Etat faisant suite au débat public, ce projet, qui s'intègre totalement dans le débat que vous engagez aujourd'hui, puisse être reconsidéré ?
- A défaut, pourra-t-il être évalué selon la grille d'analyse qui immanquablement émanera du débat que vous avez eu la sagesse d'initier?

En tout état de cause, aujourd'hui, nous sommes prêts à participer activement et de manière constructive, à ce débat qui s'annonce fructueux, dans l'esprit de notre Charte de l'environnement qui, par ses articles premier et second, nous rappelle que :

- Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé,
- Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement .

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente contribution.

Pour le président de l'ADQVEB,